



Communauté de Communes

Délibération n°2024/100

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 51

Absents : 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/100

➤ **NUMERIQUE : RENOUELEMENT CONVENTION PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE/CONSEILLER NUMERIQUE**

Depuis 2022, avec les conseillers numériques, le Département met gracieusement à disposition de l'ensemble des Sarthois (hors communes de la Communauté urbaine Le Mans Métropole) un service d'accompagnement au renforcement de leurs capacités numériques.

Cofinancé par l'État dans le cadre du plan de relance et déployé grâce au partenariat avec les Communautés de communes, ce dispositif apporte une réponse ambitieuse pour lutter contre la fracture numérique et développer les usages, objectif du programme « La Sarthe au cœur du numérique ».

A la vue des résultats remarquables - plus de 24 000 accompagnements sur 2022-2023 - le Conseil départemental a décidé le 23 juin 2023 de poursuivre ce dispositif pour 3 ans jusque fin 2026.

Pour poursuivre cette action un renouvellement de convention est proposé par le Département pour la période 2024-2026.

Eglantine FERRAND conseillère numérique sur le territoire Maine Saosnois assure des permanences sur plusieurs communes : Beaufay, Courgains, Courcival, Mézières-sur-Ponthouin, Neufchâtel-en-Saosnois, Nogent-les-Bernard, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Rémy-des-Monts, Saint-Aignan. Des permanences peuvent être assurées dans d'autres communes intéressées.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer pour l'autoriser à signer cette convention de partenariat avec le Département de la Sarthe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec le Département de la Sarthe concernant la mise à disposition d'un conseiller numérique annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant pour engager toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF